

Serviam



Ecusson du blason Serviam en tissu conservé dans le fonds des Ursulines de Caen.

« *Serviam* », je servirai : telle est la devise apparue dans les années 1930 au sein des établissements des Ursulines. En réalité, c'est bien plus qu'une devise, c'est un état d'esprit, celui des Ursulines au service de l'instruction des filles depuis le XVII^e siècle. En effet, même si cela n'a pas été formulé tel quel au XVII^e siècle, en pratique, les Ursulines se sont toujours mises au service des filles dont elles avaient la charge¹. Et par cette devise, elles veulent transmettre cet état d'esprit, cette volonté de servir, à leurs élèves ; marquant ainsi plusieurs générations d'élèves par leur dévouement. La pédagogie des Ursulines a toujours été marquée par l'esprit de sainte Angèle, leur fondatrice. En effet, les Ursulines naissent le 25 novembre 1535 à Brescia, non sous forme d'Ordre monastique mais d'une Compagnie de jeunes vierges, la Compagnie de Sainte-Ursule. En fondant cette Compagnie, sainte Angèle souhaitait que les jeunes filles vierges désirant se consacrer au Seigneur mais n'ayant pas la vocation ou la possibilité d'entrer au monastère puissent tout de même vivre cette consécration virginale et sponsale. Avec le Concile de Trente, il est demandé aux évêques et aux prêtres de mieux former les fidèles afin de mieux connaître leur foi en réaction au développement du protestantisme. C'est ainsi que les catéchismes se développent mais de plus en plus prêtres, voyant ces jeunes filles vierges consacrées vivant dans le monde, les sollicitent afin qu'elles puissent les aider à instruire les filles au catéchisme. C'est ce qu'il se passe en Provence avec les Pères de la Doctrine Chrétienne représentés par César de Bus et le père Romillon qui rassemblent les premières communautés d'Ursulines puisqu'ils mettent à disposition des jeunes filles sous leur direction la règle de sainte Angèle qu'ils ont obtenue de l'évêque de Milan. C'est de cette manière que progressivement, les Ursulines se « spécialisent » dans l'enseignement des filles. Au début du XVII^e siècle, la Compagnie est transformée en Ordre monastique². Les congrégées deviennent alors des moniales et doivent désormais prononcer les vœux solennels de pauvreté, chasteté et obéissance et d'entrer en clôture. Dès lors, ce sont des monastères qui sont fondés et chaque monastère a un pensionnat pour les filles issues des familles aisées et un externat pour les filles issues de familles plus modestes.

¹ Ceci est valable dès le XVII^e siècle surtout puisqu'avant, la Compagnie de Sainte-Ursule telle qu'elle a été fondée par sainte Angèle, n'avait pas comme finalité l'enseignement des filles.

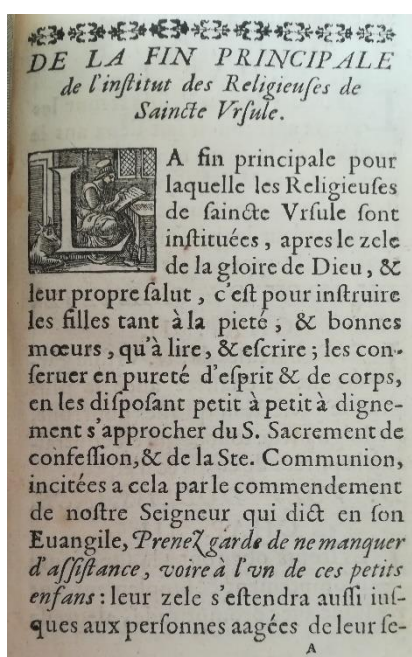
² Cette situation est particulièrement vraie pour la France mais ce n'est pas le cas de partout.

En quoi la devise *Serviam* illustre-t-elle la pédagogie des Ursulines et l'esprit de sainte Angèle ?

Nous nous intéresserons d'abord à l'histoire de la pédagogie des Ursulines du XVII^e jusqu'au XX^e siècle avant de nous intéresser plus précisément au développement de la devise *Serviam* et de terminer par les liens avec les valeurs transmises par sainte Angèle.

I- La pédagogie des Ursulines du XVII^e au XX^e siècle : bref historique

Le règlement de la congrégation de Bordeaux de 1617, dans son introduction est très clair : « *La fin principale pour laquelle les Religieuses de sainte Ursule, après le zèle de la gloire de Dieu et leur propre salut, c'est pour instruire les filles tant à la piété & aux bonnes mœurs, qu'à lire et écrire [...]* ».



Introduction du règlement de Bordeaux (1617).

Les règlements du XVII^e siècle, à l'usage des religieuses chargées du soin des élèves, donnent beaucoup de renseignements au sujet de l'organisation des pensionnats et des externats. En effet, on y apprend d'abord la hiérarchie avec une maîtresse générale puis des maîtresses de division et des maîtresses spécialisées dans l'écriture ou dans les ouvrages manuels. De plus, on y apprend les divers enseignements qui sont donnés tant aux pensionnaires qu'aux externes. Mais ce qui ressort principalement de ces règlements est l'état d'esprit de ce qui est inculqué aux petites filles. En effet, les Ursulines tiennent à transmettre une éducation générale qui donne la priorité à la formation chrétienne mais sans oublier les devoirs d'une femme de cette époque. L'idée est de préparer les filles à leur future vocation : le mariage ou la vie religieuse. Il est vrai que de nombreuses élèves sont devenues par la suite Ursulines mais les religieuses ne favorisent pas tel ou tel état de vie, elles donnent une éducation globale aux fillettes. En voici la preuve avec un extrait du règlement de la congrégation de Paris de 1652³ : « 23. *Qu'elles ayent grand soin d'affectionner les pensionnaires à tout ce qui concerne la piété & dévotion [...]* 24. *Elles prendront peine de les rendre civiles et honnêtes, qu'elles*

³ *Règlements pour les religieuses de Sainte-Ursule de la congrégation de Paris*, livre premier, partie 1, chapitre 3, p.39-41.

parlent bien, se tiennent droites & de bonne grâce [...] 25. Qu'elles les accoutument à être bonnes ménagères, à conserver leurs habits et à être toujours propres [...] »

Certes, les règlements n'évoquaient pas de manière textuelle la devise *Serviam* mais l'esprit était bien là. En effet, les religieuses sont incitées à se donner avec une grande charité. En servant ainsi les pensionnaires, elles montrent l'exemple et peuvent à leur tour inciter les petites filles à servir dans leur propre contexte familial et social. « 29. *Elles les maintiendront dans une grande charité & union entr'elles, & pour ce faire, se comporteront avec égalité envers toutes, supportans charitablement celles qui seraient d'humeur désagréable, auraient peu d'esprit, ou quelqu'autre disgrâce*⁴. »

Au XIX^e siècle, quelques exemples de l'esprit de service nous sont donnés grâce aux circulaires que s'échangeaient les monastères à partir de 1876. Mais globalement, la situation est sensiblement la même que sous l'Ancien Régime avec tout de même quelques modifications car les Ursulines souhaitaient s'adapter au mieux aux besoins exprimés par les parents. Par exemple, cela est visible dans l'organisation du calendrier de l'année scolaire comme en témoignent les Ursulines de Saint-Pol-de-Léon dans une circulaire du 31 mai 1877 : « *Outre les grandes vacances, nous avons été obligées, tant les instances des familles étaient nombreuses et pressantes, d'accorder à nos élèves douze ou quinze jours de sortie à Pâques.* »

Ainsi, au début du XX^e siècle, les Ursulines bénéficient d'une tradition éducative qui a fait ses preuves durant les trois siècles précédents et qui s'inscrit dans des valeurs communes, celles de sainte Angèle. Intéressons-nous à présent au développement de la devise *Serviam* au sein des établissements des Ursulines.

II- L'apparition d'un signe distinctif des élèves des Ursulines : *Serviam*

Les premiers insignes sont distribués aux élèves en 1931, comme il est relaté dans la *Revue de l'Union Romaine*. En effet, la Mère générale de l'époque, Mère Marie de Saint-Jean Martin, souhaitait l'existence d'un insigne commun pour toutes les élèves des Ursulines. La remise de ces insignes s'accompagne d'un discours qui explique les symboles de cet insigne tant d'un point de vue matériel que spirituel. D'un point de vue matériel, le blason *Serviam* se compose de cette manière : en haut une rangée d'étoiles sur deux lignes représentant la constellation de la Petite Ourse et en bas une croix ; le tout en vert, couleur de l'espérance, et surmontant la devise *Serviam*. Le choix de représenter la Petite Ourse est symbolique car en latin, cette constellation se nomme *Ursula* donc ici cela fait le lien avec sainte Ursule. Pour ce qui est de la croix, elle nous rappelle la vie, la mort et la Résurrection de Notre-Seigneur. Cela rappelle ainsi à chaque élève le devoir de rayonner de joie et de confiance car le Christ est ressuscité. Le blason est ensuite reproduit autant sous forme d'insignes à accrocher sur les vêtements, les bérets ainsi que sur les porte-clés etc.

⁴ *Règlements pour les religieuses de Sainte-Ursule de la congrégation de Paris*, livre premier, partie 1, chapitre 3, p.43-44.



Bérets avec l'écusson Serviam. Fonds de la communauté des Ursulines de Paris Pereire.



Mère Marie de Saint-Jean MARTIN.

La devise *Serviam*, « je servirai », est elle aussi porteuse de sens et Mère Marie de Saint-Jean Martin l'explique dans le discours qu'elle propose de réutiliser aux Mères responsables des pensionnats. En effet, cette devise symbolise avant tout le service de Dieu, par opposition aux anges déchus qui dès le commencement, ont dit « *Non serviam* ». Il s'agit donc d'opposer à cette révolte la soumission à Dieu : servir Dieu, c'est faire Sa volonté, tout comme le Christ a fait la volonté de Son Père en venant au monde souffrir et mourir pour nous sauver. Ne pas Le servir revient à se révolter contre Lui : le service est finalement une notion fondamentale pour le catholique et se déploie sous trois axes : servir Dieu, servir l'Église, et servir son pays, sa famille, son prochain.

Le service suppose également une forme d'obéissance qui est salutaire car elle nous est enseignée par le Christ en personne qui a obéi à la volonté de Son Père comme le rappelle saint Paul aux Philippiens : « *Mais il s'est anéanti, prenant la condition de serviteur, devenant semblable aux hommes. Reconnu homme à son aspect, Il s'est abaissé, devenant obéissant jusqu'à la mort, et la mort de la croix⁵.* »

⁵ Ph, 2, 7-8.



Affiche Serviam du pensionnat des Ursulines de La Sidoine-Trévoux.

Désormais, dans tous les pensionnats des Ursulines, on inculque cette notion de service en matérialisant cela par des symboles matériels et spirituels. Le service était déjà inculqué auparavant comme on l'a vu dans les règlements mais il était concrétisé principalement par l'exemple donné par les religieuses. Avec *Serviam*, en plus de l'exemple donné par les religieuses, il y a aussi ces symboles qui matérialisent l'appartenance des élèves à une même famille. C'est d'ailleurs par ce signe que le pape Pie XII reconnut en 1933 les élèves des Ursulines venues à l'occasion d'un pèlerinage. Dans son discours, il décrit le blason en reprenant les symboles évoqués ci-dessus. Notons simplement qu'il ajoute comme symbole que les étoiles symbolisent le Ciel, vers lequel nous devons toujours tendre. Et ainsi par la Croix, d'où découlent toutes les grâces, nous devons persévérer dans nos efforts pour atteindre le sommet.

Si *Serviam* s'inscrit dans la continuité d'une longue tradition éducative transmise par les Ursulines dès le début du XVII^e siècle, il est temps à présent de rappeler la source de cette tradition : sainte Angèle.

III- Liens avec les valeurs transmises par sainte Angèle

Si l'on devait résumer en une seule expression, les valeurs de sainte Angèle, on pourrait employer l'attention à chaque personne. En effet, sainte Angèle insiste dans ses écrits sur l'attention à chaque personne dont ses filles ont la charge. Ainsi, dans son *Testament*, à destination des veuves qui gèrent la Compagnie, elle les exhorte ainsi : « *Ensuite, je vous supplie de bien vouloir prendre en considération et tenir gravées dans votre esprit et dans votre cœur toutes vos filles une à une...⁶* ». Cela se retrouve également dans les *Avis* que sainte Angèle adresse aux vierges colonelles de la Compagnie : « *Vous*

⁶ *Testament*, deuxième legs.

devez considérer de quelle manière vous devez les apprécier [...] Et il vous sera impossible de ne pas vous en soucier jour et nuit, de ne pas les avoir gravées dans votre cœur, toutes et une à une, car ainsi fait et opère le véritable amour⁷. » L'attention à chaque personne suppose ainsi de la servir mais pas n'importe comment : avec douceur, patience et charité, comme si on servait Notre-Seigneur. D'ailleurs, sainte Angèle est ancrée dans le Seigneur ; avant de se mettre au service des autres, elle se met au service de Dieu et c'est la raison d'être de la Compagnie qu'elle fonde puisqu'à l'origine, la Compagnie de Sainte-Ursule n'est pas fondée pour enseigner les petites filles dans des pensionnats mais elle est fondée pour permettre à de jeunes vierges de se consacrer totalement au Seigneur sans entrer au monastère, à être les « vraies et virginales épouses du Fils de Dieu⁸ ». Et elle est animée par l'amour du Christ dans toutes actions ; comme on le voit dans presque tous ses écrits où il est question de l'amour du Christ, de la gloire de Dieu et du salut des âmes. Par-là, elle répond aussi à un besoin de la société, en particulier de l'Église puisque de nombreuses jeunes filles avaient la vocation de se consacrer à Dieu mais n'avaient pas les moyens d'entrer au monastère.



Portrait de sainte Angèle réalisé par une Ursuline slovène : M. Ignacija Klump (1874-1936)

Ainsi, sainte Angèle a servi Dieu, l'Église et son prochain tout comme la devise *Serviam* le suggère près de 4 siècles après elle.

⁷ *Avis*, Prologue.

⁸ *Règle*, Prologue, 7.

En définitive, *Serviam* s'inscrit dans la tradition éducative des Ursulines qui s'est développée au cours des siècles à partir des valeurs transmises par sainte Angèle. En effet, le triple service dont il est question (service de Dieu, de l'Église et du prochain) a d'abord été initié par sainte Angèle avant d'être mis en pratique par les Ursulines du XVII^e siècle comme en témoignent les règlements qui nous sont parvenus. En développant cette devise avec ce blason, Mère Marie de Saint-Martin suit sainte Angèle qui dit dans son *Testament* : « *Si, selon les temps et les besoins, il y avait de nouvelles dispositions à prendre ou quelque chose à modifier, faites-le prudemment et avec bon conseil. Et que toujours votre principal recours soit de rassembler aux pieds de Jésus-Christ...*⁹ ». Mère Marie de Saint-Jean Martin définit cette tradition éducative de cette manière : « *éducation familiale collective, fondée sur la religion, les littératures classiques et la philosophie, pour préparer à l'Église et à la société des femmes chrétiennes complètes*¹⁰. »

Anne-Sophie DELANNOY

Archiviste des Ursulines de France

Juin 2022.

Bibliographie :

- Mère Marie de Chantal GUEUDRE, *Histoire de l'ordre des Ursulines*, tomes 1 à 3, éditions Saint-Paul, 1957-1960.
- Mère Marie de Saint-Jean MARTIN, *L'éducation des Ursulines*, Maison généralice des Ursulines, Rome, 1947.
- Ursulines de l'Union Romaine, *L'éducation Ursuline selon l'esprit de sainte Angèle Merici*, 2016.

⁹ *Testament*, Dernier legs.

¹⁰ Mère Marie de Saint-Jean MARTIN, *L'éducation des Ursulines*, Maison généralice des Ursulines, Rome, 1947, p.66.